

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4599

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Tunnel sous la Croix-rousse - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0651 rénovation lourde**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 novembre 2007, le Conseil a approuvé les points clés du programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse et le lancement de la procédure d'attribution du marché pour la conception et la réalisation des travaux de rénovation lourde dudit tunnel.

Une autorisation de programme complémentaire nécessaire pour réaliser ces travaux est présentée au Conseil à l'occasion du vote du budget primitif 2008. Celle-ci viendra compléter l'autorisation déjà individualisée à hauteur de 4,98 M€ TTC pour engager ce projet.

Le coût prévisionnel de cette opération est d'environ 172 M€ TTC en base janvier 2007, qui comprend :

- les travaux de base du tunnel d'un coût prévisionnel de 140 M€,
- des aménagements aux extrémités de l'ouvrage, notamment la prise en compte de la place Chazette et de l'amélioration du passage souterrain pour pétons (6 M€ TTC),
- de dispositions réglementaires complémentaires nécessaires comme la création de garages et locaux techniques annexes (8 M€ TTC),
- du foncier (1,2 M€ TTC),
- des indemnisations des candidats et membres du jury (3,3 M€ TTC),
- des prestations intellectuelles autres que celles prévues dans le marché de travaux de conception-réalisation (études préalables, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), contrôles techniques) (7,6 M€ TTC),
- de la communication (0,4 M€ TTC),
- de l'actualisation en base janvier 2007 (5,5 M€ TTC).

L'autorisation de programme déjà individualisée a permis, notamment, d'engager :

- quelques études préliminaires de préparation au lancement de l'opération,
- la mise en place, pour une durée de quatre ans, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet, la réalisation du programme et du planning, pour l'assistance juridique et financière,
- la réalisation d'une expertise technique détaillée de l'ouvrage dans son état actuel,

- la mise en place d'une assistance technique du Centre d'étude des tunnels (CETU),
- la concertation préalable au choix de la solution la mieux adaptée aux objectifs de l'opération,
- une importante campagne de sondages géologiques qui va débiter pour permettre de mieux connaître les conditions de création d'un tube sous la colline de la Croix-Rousse, à proximité du tunnel existant.

Il s'agit maintenant de mettre en place l'autorisation de programme complémentaire pour les travaux d'un montant de 150 M€. La mise en place de l'autorisation de programme pour le solde de l'opération interviendra d'ici le printemps 2009, à l'issue de la consultation de conception-réalisation engagée.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 19 novembre 2007 et d'une note d'information au Bureau le 10 décembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 0651 (tunnel sous la Croix-Rousse-rénovation lourde) individualisée le 16 décembre 2002 et modifiée le 19 septembre 2005.

2° - Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant supplémentaire de 150 000 000 € en dépenses dont l'échéancier prévisionnel est le suivant :

- 2008 : 800 000 €,
- 2009 : 18 900 000 €,
- 2010 : 28 800 000 €,
- 2011 : 32 500 000 €,
- 2012 : 48 000 000 €,
- 2013 : 21 000 000 €.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 154 980 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,